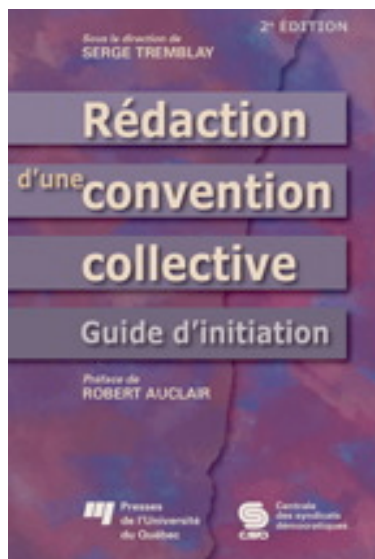


## Rédaction d'une convention collective, 2<sup>e</sup> édition

En 2000, sous la direction de **Serge Tremblay**, trésorier de la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**, était publiée la 1<sup>re</sup> édition du *Guide d'initiation – Rédaction d'une convention collective*. Lors de sa parution, on disait du guide qu'il est un outil indispensable à toute personne concernée par les relations du travail, conseiller syndical ou patron, pour faciliter les communications et la gestion des organisations.



Serge Tremblay



En avril prochain, c'est la 2<sup>e</sup> édition qui sera lancée lors du Salon du livre de Québec. Outre une mise à jour approfondie du guide, on y retrouvera un exercice pratique élaboré par monsieur **Fernand Morin**, professeur émérite, département des relations industrielles, Université Laval et, fait à noter, une version électronique d'un modèle de convention collective qui vous permettra de rédiger de façon

interactive une convention collective tout en facilitant la consultation d'un lexique de francisation.

Les Presses de l'Université du Québec assureront la promotion et la distribution du guide dans plus de 200 librairies au Québec. Ce guide sera vendu au prix de 19,95 \$.

## Le français au travail

par Normand Pépin

### Syndicat, syndiqué, syndicaliste

Le mot *syndicat* fait partie de notre vocabulaire quotidien, mais peu d'entre nous en connaissons l'origine. Comme beaucoup de mots de la langue française, il vient du latin, qui l'avait lui-même emprunté au grec.

Dans le mot *syndicat*, il y a d'abord l'élément grec *syn*, ce préfixe évoque une idée d'union, de communauté d'action, de pensée, de sentiment. Il n'y a qu'à penser aux mots sympathie, synergie, synchroniser, etc.

Il y a aussi un autre emprunt à la langue grecque : *diké*, qui signifie la justice. Si bien qu'on pourrait traduire le mot *syndicat* par « ensemble pour la justice » et on ne serait pas loin de la vérité.

En latin, le mot *syndikos* désigne celui qui accompagne quelqu'un en justice, qui assiste quelqu'un en justice.

Voilà pour les origines. Il faudra attendre le XV<sup>e</sup> siècle pour voir apparaître le mot *syndicat* dans la langue française, il désigne alors la fonction du syndic, c'est-à-dire l'homme qui était mandaté pour représenter et défendre les intérêts d'une communauté.

Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que le terme *syndicat* sera pour la première fois utilisé pour désigner un groupement ouvrier.

Le mot *syndiqué* remonte à la même époque, il a réussi à s'imposer, devançant le terme *syndicataire*, alors que les militants eux-mêmes ont longtemps employé le mot *organisé*.

Mais le *syndiqué* n'est qu'un simple adhérent, il fait référence encore aujourd'hui à une personne appartenant à un syndicat, alors que pour désigner quelqu'un qui fait partie de l'organisation d'un syndicat, qui y joue un rôle actif, il convient d'employer les mots *syndicaliste* ou *militant*.

Aujourd'hui, la signification la plus courante que l'on donne au mot *syndicat* est celle d'une association de salariés ayant pour objet la défense de leurs intérêts professionnels, sociaux et économiques. On peut aussi parler de fraternité, d'alliance, de regroupement, etc., mais il y a un terme à éviter, c'est celui d'union.

Le mot *syndicat* est souvent accompagné d'un adjectif : accrédité, affilié, agréé, indépendant, professionnel, etc.

La langue française ne manque pas de mots, non plus, quand il s'agit de définir un syndicat suscité, encouragé, soutenu et dominé par l'employeur : syndicat jaune, syndicat de boutique, syndicat maison, syndicat fantoche, etc.

D'après un article de l'Institut supérieur du travail, paru dans *Études sociales et syndicales* en janvier 2005.